

Paris, le 22 décembre 2011 - A la suite de la publication du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF des sociétés cotées, notamment relatif aux recommandations sur les conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, Atos, l'un des premiers groupes mondiaux de technologies informatiques, s'est engagé à mettre en œuvre ces recommandations et en assurer le suivi.

A l'occasion de l'examen annuel du suivi de la bonne application par la société de ces principes de gouvernance, le Conseil d'administration d'Atos s'est réuni le 22 décembre pour faire un point sur ces questions, en tenant compte cette année de la profonde transformation du Groupe à l'issue de l'acquisition de Siemens SIS en juillet 2011 faisant désormais d'Atos un leader européen des technologies informatiques au périmètre accru de 75% par rapport à l'ancien Atos Origin. Comme chaque année à la même époque, il s'est en particulier penché sur les éléments de rémunérations du Président Directeur Général dans le contexte des recommandations AFEP-MEDEF et sur leur pertinence concurrentielle dans ce nouveau cadre.

Il s'est assuré de la bonne application par la Société de ces dispositions, au regard des recommandations du Code consolidé de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Conseil s'est également appuyé sur les précisions apportées par les rapports de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier celui du 13 décembre 2011, ainsi que du rapport annuel de l'AFEP-MEDEF du 22 novembre 2011 sur l'application de ces recommandations.

A l'issue de cette réunion, le Conseil d'administration d'Atos a considéré que le dispositif mis en place par la Société sur les questions de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne la rémunération du dirigeant mandataire social, était conforme aux recommandations AFEP-MEDEF, et pour chacune des dispositions au principe « *comply or explain* ».

Le détail des éléments d'appréciation du Conseil sur l'application des recommandations AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site internet d'Atos (www.atos.net).